

E Plume=Tambour»

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez



Novembre 2016

Nº 82

ÉDITO

Voici donc ce nouveau numéro du Plume Tambour. A la lecture des comptes rendus des conseils vous verrez que de nombreux travaux et aménagements vont se faire : Mairie, atelier municipal, plan de circulation, Grotte du Curé ... A savoir aussi que les devis ou propositions acceptés par le Conseil, lorsqu'ils concernent des travaux éligibles à subvention, sont incorporés aux dossiers des demandes de subventions. Ces travaux sont soumis, la plupart du temps, à une déclaration préalable (DP). La municipalité doit, comme tout Villaron, attendre deux mois avant l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. Une fois la DP acceptée, le dossier qui contient aussi une attestation de non commencement de travaux, doit passer par la commission idoine. S'il est retenu, la subvention sera définitivement confirmée par un comité délibératif, (par exemple le comité syndical pour le Parc). Donc plusieurs mois s'écoulent souvent entre la prise de décision par le Conseil et la réalisation sur le terrain. Ça agace, mais c'est une garantie de la bonne utilisation de l'argent public.

Vous lirez aussi une anecdote se rapportant à l'histoire de notre village. Ce n'est pas la première

fois et je vous invite à nous communiquer articles et documents de la petite Histoire qui participent à la Grande. Une rubrique qui ne demande qu'à s'installer dans notre bulletin municipal.

Un peu de bonheur pour terminer. L'émigration est en première place dans tous nos médias. Presque toujours, pour faire de l'audience, les aspects négatifs et anxiogènes sont mis en avant... Savez-vous qu'en Suède, surpris par un taux de croissance inespéré du PIB, le gouvernement a enquêté pour en connaître la raison? Résultat : la bonne intégration des émigrés! Savez-vous que le Canada se félicite d'avoir accueilli depuis Novembre 2015, date de l'élection de Monsieur Trudeau, 32.000 réfugiés qui participent au développement économique du pays? Enfin, un département français a réussi depuis longtemps ce que nous devrions réussir partout. Si vous en avez l'opportunité, regardez ce documentaire qui est passé sur France Ô: La Réunion: les secrets de l'Ile harmonieuse.

A bientôt.

Yves Lechevallier

Sommaire			
Edito Conseil municipal du 16 septembre 2016 Conseil municipal du 11 octobre 2016 Vie du village Nouveau à Villiers	Page 1 Page 2 Page 6 Page 9 Page 14	Demain Hier Infos utiles Agenda	Page 16 Page 19 Page 21 Page 24

Compte rendu du Conseil municipal du 16 septembre 2016

Présents: Yves Lechevallier, Maire, Richard Antoine, Véronique Girard, Gérard Moret, adjoints et Régine Rey, Philippe Beaudoin, Jérôme Champion, Michel Coterot, Emmanuel Houdant, Cédric Thibaut, conseillers municipaux.

Absent : Ludovic Jeannotin (donne pouvoir à Richard Antoine), Anne-Marie Thibaut (donne pouvoir à Cédric Thibaut), Joanny Poulain, David Viratel, Gilles Cabardos.

Secrétaire: Gérard Moret.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20H50.

1°) APPROBATIONS

Le compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 21 juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

2°) DÉLIBÉRATIONS:

> Indemnités de conseil du Trésorier Municipal Monsieur BREGERE-MAILLET

Monsieur le maire présente la requête de Monsieur Jean Bergère-Maillet, Inspecteur Divisionnaire Hors Classe en charge de la Trésorerie de Fontainebleau, à laquelle Villiers sous Grez a été rattaché après fermeture de la Trésorerie de La Chapelle la Reine.

En rétribution des services de conseils de gestion, il doit être délibéré des indemnités compensatoires.

Monsieur le maire propose pour la suite du mandat de prendre la délibération suivante :

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les Communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables non centralisateur du Trésor chargés des fonctions de receveur des Communes et établissement des publics locaux,

Il convient:

- De demander le concours du Trésorier Municipal pour assurer les prestations de conseil
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 75 % par an pour la durée du mandat
- Que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et soit attribuée à Monsieur Bergère-Maillet, Trésorier Municipal.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil, à l'unanimité :

- Demande le concours du Trésorier Municipal pour assurer des prestations de conseil
- Accorde l'indemnité de conseil au taux de 75 % par an pour la durée du mandat
- Dit que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur BREGERE-MAILLET, Trésorier Municipal.

> Modification du règlement intérieur Foyer rural Jean-Louis GARBAN

Un règlement intérieur appliqué au Foyer rural J-L Garban a été fait et délibéré par le Conseil Municipal de la commune dans sa séance du 17 mai 2016.

Dans un courrier en date du 07 juillet 2016, l'Amicale Villaronne demande, en recours gracieux, concernant :

- de préciser à l'article 6 du chapitre II dans quels cas la Commune peut faire valoir ses droits d'annulation des réservations et/ou des utilisations déjà planifiées.

De la phrase initiale « En cas d'évènements ou obligations imprévus, elle (la Commune) peut être aussi amenée à utiliser la salle polyvalente pour ses propres besoins, par conséquent annuler les réservations et/ou les utilisations planifiées...... »,

Le Conseil, après en avoir délibéré, propose la phrase rectificative suivante :

« En cas d'évènements relevant d'obligations légales et/ ou de cas de force majeure relevant des obligations des collectivités locales et territoriales, elle (la Commune) peut être aussi amenée à utiliser la salle polyvalente pour ses propres besoins, par conséquent annuler les réservations et/ou les utilisations planifiées......»,

Le Conseil valide cette modification de l'article 6 du R.I., à l'unanimité.

Plan Ad'Ap 2016

Dans le cadre du plan "Accessibilité" nécessitant la mise aux normes de nos bâtiments publics communaux dans le cadre du Plan Ad'Ap, la commission travaux présente les devis correspondant à la tranche des aménagements prévus en 2016.

Travaux Mairie

- 1) Equipement modificatif des sanitaires pour PMR (Personnes à Mobilité Réduite), consistant principalement :
- Dépose des éléments sanitaires existants et évacuation en DP spécialisée
- Remplacement du WC par une cuvette surélevée PMR équipé avec chasse d'eau
- Fourniture et pose d'une barre coudée PMR
- Remplacement du lavabo par un lave-main d'angle 32 cm, compris mitigeur
- Modification du positionnement du radiateur existant, compris vidange, remise en eau et purge.
- Compris tous raccordements EF/EC/EU

2 devis sont proposés :

- CIRET pour 1 567,50 ht soit 1 881,00 ttc
- KOSMOWSKI pour 1 423,95 ht soit 1 708,74 ttc Le Conseil retient la proposition de l'entreprise KOSMOWSKI pour 1 423,95 ht soit 1 708,74 ttc, à l'unanimité.

Nota : G. Moret propose la pose d'un lave-main d'angle de dimensions supérieures (38/40 cm) mieux adapté à l'utilisation des PMR.

- 2) Serrurerie
- Équipement de main-courantes avec crosses de départ et potelets au droit de l'escalier vers cadastre
- Modification pour mise aux normes de la maincourante extérieure d'accès à "La Poste" (adaptation et rallongement de la crosse)
- Compris mise en peinture

1 devis est proposé:

- DESBRUN 1 250,00 ht soit 1 500,00 ttc

Le Conseil retient la proposition de l'entreprise DESBRUN pour 1 250,00 ht soit 1 500.00 ttc, à l'unanimité.

Nota : malgré le prix qui lui parait cohérent avec les travaux demandés, G. Moret précise que, même pour ce montant, il serait nécessaire d'avoir plusieurs devis. Monsieur le Maire ajoute que trois sociétés ont été contactées (AUSTRAL – SARL GOLLEAU - DESBRUN) mais que seule l'entreprise DESBRUN a répondu sans doute parce qu'il s'agit d'un petit travail.

> Portes Mairie

Dans le cadre du remplacement des portes « Mairie » en cours, la mise en peinture était initialement prévue par une entreprise de Peinture pour un montant de 827.20 ht pour l'une et 782.60 ht pour l'autre, soit un total de 1 609,80 ht, hors éligibilité des travaux subventionnés par le PNR.

G. Moret informe le Conseil qu'il a renégocié ce prix avec le fournisseur des portes pour une mise en peinture usine à 3 couches pour un P.u. de 320 euros ht.

Nota : Yves Lechevallier précise en ce qui concerne les portes elles-mêmes qu'après avoir complété le dossier, ces travaux ont eu l'agrément des bâtiments de France. En conséquence le PNR a validé sa subvention. Bien sûr le moindre coût de la peinture de ces portes, peinture qui est hors cadre de la subvention, est une très bonne chose.

> Aire de lavage / Grange communale (locaux techniques)

Construction d'une aire de lavage dans l'emprise du terrain communal situé derrière le hangar, destinée au lavage des engins roulants motorisés communaux (Balayeuse, tracteurs, tondeuses, saleuse, camionnette, etc...)

- Terrassements, fouilles tranchées réseaux et puisard
- Dalle béton hydrofuge de 15 m2 sur géotextile, compris bordures, grille et caniveaux
- Décanteur et séparateur hydrocarbure avec témoin visuel de remplissage
- Puisard profondeur 2.50/3.00 m remplissage cailloux 40/80

La commission travaux présente les devis correspondant à cet équipement technique.

2 devis sont proposés :

- MAZZOLI pour 11 550,00 ht soit 13 860,00 ttc
- TEIXEIRA pour 9 280,00 ht soit 11 136,00 ttc

Le Conseil retient la proposition de l'entreprise TEIXEIRA pour 9 280 ht soit 11 136,00 ttc, à l'unanimité.

Nota: G. MORET, au vu de la réponse globale et forfaitaire de la proposition retenue, demande pour régularisation, qu'un sous-détail de prix, sous la forme réglementaire d'un devis quantitatif-estimatif, soit remis par l'entreprise avant démarrage des travaux, en détaillant le prix de chaque élément selon la définition des grands postes décrits ci-avant (terrassements, dalles et divers, décanteur et séparateur hydro, puisard). D'autre part, il demande la remise de la fiche technique d'agrément du décanteur et séparateur hydrocarbure et de son alarme par témoin visuel. Le Maire ayant envoyé depuis longtemps ces documents à tous les conseillers s'étonne que Gérard Moret n'ait pas fait ces remarques plus tôt. Les compléments auraient pu être apportés à ce conseil.

Gérard MORET s'étonne, en outre, de l'absence de tout rapport d'étude d'impact environnemental et des mesures anti-pollution à prendre, tant par la maîtrise d'ouvrage que par les entreprises. En réponse, un mail de l'agence de l'eau contactée pour une demande de subvention pour le traitement de l'eau récupérée de l'aire de lavage, ce mail donc, indique clairement que la sécurité de l'environnement n'est pas mise en cause par ce type d'installation et qu'en conséquence il n'y a pas de subvention à espérer.

> Grotte du Curé

Dans le cadre du renforcement et consolidation visant la sécurisation du site de la 'Grotte du Curé', après l'étude de Monsieur Daniel OBERT, expert honoraire près de la Cour d'Appel de Paris. Conseiller auprès de l'ONF pour la sécurisation des sites du massif forestier bellifontain (voir CR conseil du 25 juillet 2016), il est présenté au Conseil un devis rédigé par l'entreprise de prestation de l'ONF, détaillant les prestations suivantes :

- Création d'un poteau de soutien en grès + béton en soutien de la dalle de l'entrée principale
- Rebouchage d'une ouverture sur la gauche en grès + béton (façon pierre sèche)
- Renfort et remise à l'aplomb du mur pilier à gauche de l'entrée principale
- Rebouchage et fermeture du fond de la grotte façon pierre sèche
- Pose de blocs de grès à gauche et à droite de la grotte afin d'éviter l'intrusion par le fond (blocs de grès fournis par la commune)

1 seul devis est proposé:

(au vu de la spécificité et de la spécialisation des travaux, il n'est pas demandé d'autre devis)

- ONF 6 400,00 ht soit 7 680,00 ttc

Le Conseil retient la proposition de l'ONF pour 6 400,00 ht soit 7 680,00 ttc, à l'unanimité.

> Toiture abribus centre

Dans le cadre de réfection de l'immeuble du 2 rue G. Bachet par l'OPH, le couvreur devait échafauder sur le toit de notre abribus pour exécuter ses travaux. Bien 'fatigué' cette couverture en tuile plate était en prévision de réfection dans un avenir proche. Pour profiter des installations et échafaudages déjà prévus dans le marché OPH, il a été demandé à l'entreprise de couverture PLACIER SAS, un devis en complément pour la réfection de la toiture de notre abribus.

1 seul devis est proposé :

(au vu des circonstances particulières et afin de bénéficier du coût des prestations prévues dans le marché OPH, il n'est pas demandé d'autre devis)

- PLACIER SAS négocié à 3 057,32 ht soit 3 668,78 ttc

Le Conseil retient la proposition de l'entreprise PLACIER SAS pour 3 057,32 ht soit 3 668,78 ttc, à l'unanimité.

3°) INFORMATIONS:

CCAS – Plan canicule

Véronique GIRARD informe le Conseil Municipal du déclenchement, entre le 23 et le 27 Août du niveau 3 du plan Canicule. Dans ce cadre, les personnes inscrites sur le registre municipal des « Personnes vulnérables en cas d'événements climatiques » ont été appelées, tous les jours afin de faire le point.

Cependant, cette année, la Préfecture nous a informés relativement tard dans l'après-midi. De ce fait, il a été nécessaire, pour certains, d'appeler les personnes déclarées, sur le registre, comme tiers car nous n'avions pas de réponse à nos appels. Il en a été de même lors du relais entre Administrateurs du CCAS pour effectuer ces appels. Il a été soulevé, de ce fait, que certains ne répondent pas aux numéros de téléphone qu'ils ne connaissent pas suite aux différentes démarches de téléprospection. Lors de sa prochaine réunion, le CCAS reverra sa fiche procédure afin de prendre en compte cet élément.

Il est à noter que cette démarche d'appel journalier est bien perçue et vécue aussi bien par les personnes inscrites sur le registre que par les familles.

> Logements 27 rue G. Bachet

Y. Lechevallier et G. Moret annoncent avoir eu un entretien en Mairie le 5 septembre dernier avec notre Conseillère Départementale, Béatrice RUCHETON, pour lui rappeler notre projet de logements, lauréat d'un appel à projet du PNR GF et bénéficiaire d'une subvention dans le cadre de la charte TEPCV signée par le Maire le 12/10/2015 (Territoires à énergie positive pour la croissance verte), hélas insuffisante pour mener à bien cette opération. A ce titre, notre Conseillère Départementale nous fait part de son engagement pour nous aider à trouver de nouvelles pistes de financement. Elle nous rappelle, entre autres, les prêts à taux zéro dispensés par la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations) aux Collectivités soutenant des projets dans le cadre de la transition énergétique.

MM. ANTOINE et HOUDANT déclarent alors qu'il faudrait étudier à nouveau un projet plus simple.

G. MORET leur rappelle que le projet actuel est déjà celui répondant à une sélection parmi 4 projets architecturaux différents effectués par des Agences d'architecture financées par le PNR GF sur des fonds Européens et que CE projet a été retenu parce que c'est celui présentant le meilleur compromis investissement/amortissement/

équipement dans le cadre d'une réhabilitation du bâti vernaculaire conforme aux réglementations en vigueur dans le logement collectif (normes incendie et acoustique entre logements, thermique, développement durable, filière économique et matériaux biosourcés, compatibles avec le bâti).

G. MORET précise que les aides financières ne sont allouées, en règle générale, qu'aux projets respectant ces normes et privilégiant les projets "d'excellence" selon les critères des Ministères concernés, c'est-à-dire situés en haut de l'échelle de performance.

Il rappelle également que dans le cadre d'une réhabilitation ou de création de logements, surtout s'ils sont collectifs, une Collectivité locale ou territoriale à bien d'autres engagements à honorer qu'un 'particulier'. Enfin, il précise au Conseil que le même projet utilisant 'conventionnels' matériaux d'isolation, seulement n'aurait que peu de chance d'obtention de droit à subvention mais surtout, risquerait de générer des désordres et diverses pathologies du bâti vernaculaire pour atteindre ce niveau de performance thermique qui, il est rappelé, atteint 77 kWhe.p./m2/an, en classe B. C'est à ce titre qu'un engagement par la charte TEPCV et le PNR GF nous lie pour citer et faire visiter cette réalisation au public, à titre d'exemple.

> Sécurité routière

Ph. BEAUDOIN informe le Conseil de l'avancement du plan Sécurité routière et du visa de l'ART (Agence Routière Territoriale) Pour l'essentiel :

- une « écluse » avec passage surélevé sera mise en place su la D104 (route de Bessonville), dès l'entrée du Village
- Traversée à 30 km/h sur l'ensemble des rues du Village, sauf la rue des Bordeaux qui restera à 50 km/h
- Priorité à droite sur tout le village et suppression des stops, sauf ceux de la rue de la Croix Lambert en venant du rondpoint et ceux débouchant sur les départementales hors périmètre urbain.
- Interdiction aux poids lourds sauf desserte locale à toutes les entrées du village sauf la rue des Bordeaux (échappatoire).

Un prochain CR de cette commission nous en apprendra plus.

> Aménagement du parking Foyer

Il est annoncé la consultation de différents BET d'ici la fin de ce mois de septembre, dans le cadre de l'aménagement du parking du Foyer rural, ainsi que l'étude de l'accès du car scolaire dans le but de

sauvegarder nos chaussées en réduisant son itinéraire à couvriront 80% de ces frais d'études. l'intérieur du Village.

Périmètre de protection du point de captage eau potable

Après l'appel d'offre en procédure MAPA, une réunion réunissant MM. LECHEVALLIER, MORET et LEPAGE, en présence de Madame VIÉ (chargée de mission préventive auprès du département), a eu pour objet de choisir un bureau d'étude parmi les 4 qui ont répondu.

Madame Vié avait déjà comparé ces réponses. Elle est donc venue pour nous commenter son "Rapport d'Analyse et Choix de l'Entreprise", selon les critères définis.

Au vu de cette analyse, le bureau d'étude SAFEGE (pour le compte du groupe SUEZ) propose une offre technique conforme au cahier des charges et économiquement la plus avantageuse.

Par conséquent, il est proposé de lui attribuer le marché relatif à l'étude environnementale, délimitation de l'aire d'alimentation de captage et caractérisation de sa vulnérabilité du captage de Villiers-sou-Grez 1, pour un montant de 10 955,5 € HT.

Cependant il convient de lui demander quelques précisions concernant les modalités d'intervention sur le terrain et principalement les modalités de mise en œuvre du passage de la caméra. Madame Vié doit lui signifier cette demande.

Si la réponse de SAFEGE nous convient, nous l'informerons que sa candidature est retenue. Suivra une réunion de lancement coordonnée par Madame Vié.

A savoir pour ce sujet que nous avons reçu confirmation par l'Agence de l'Eau et par le Département que nos demandes de subventions étaient acceptées. Elles

Bassin de lagunage

Un RV est pris avec M. ROUILLE de la SAUR le 23 septembre en mairie, pour évoquer le curage du bassin de lagunage de notre STEP. Il est déjà évoqué une prise en charge par la SAUR de 50 % de ces travaux.

Il est à rappeler que la SAUR a déjà fait procéder au curage du bassin d'orage en 2015. C'est à présent au tour du bassin de lagunage de retrouver sa capacité initiale de bon fonctionnement.

Ce RV permettra aussi de faire le point sur les démarches nécessaires au renouvellement du contrat d'affermage.

Promenade commentée

Le Conseil du mois de Juillet avait validé un devis pour, d'une part, la réalisation d'un panneau d'information sur la manière de profiter de la promenade commentée, et d'autre part la réalisation de bornes supports de QR codes disposées aux différents points de commentaire. Les fichiers sont en ligne et les éléments du panneau qui seront le cahier des charges de l'entreprise sont en cours de finition. Merci à Bernard LESHIER qui ne ménage pas son temps.

4°) QUESTIONS DIVERSES

Cédric Thibaut demande si la tonte du stade pouvait être réalisée, pour le démarrage de la saison d'automne. Une réponse affirmative lui est donnée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Compte rendu du Conseil municipal du 11 octobre 2016

Présents: Yves Lechevallier, Maire, Véronique Girard, Anne-Marie Thibaut, Gérard Moret, adjoints et Régine Rey, Philippe Beaudoin, David Viratel, Jérôme Champion, Emmanuel Houdant et Michel Coterot, conseillers municipaux.

Absent : Cédric Thibaut (donne pouvoir à Anne-Marie Thibaut), Gilles Cabardos (donne pouvoir à Emmanuel Houdant), Richard Antoine (donne pouvoir à Philippe Beaudoin), Ludovic Jeannotin, Joanny Poulain.

Secrétaire: Anne-Marie Thibaut.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20h40.

1 – APPROBATION

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

2 – DELIBERATIONS

> Choix du projet de périmètre de l'arrondissement de Fontainebleau

Monsieur le Maire rappelle le courrier de Monsieur le Préfet du 22 septembre dernier qui, dans le cadre de la réorganisation territoriale qui prendra effet au 1er janvier 2017, demande aux communes de choisir entre deux options de découpage pour la délimitation de l'arrondissement de Fontainebleau et de Provins. Il propose la délibération suivante :

Le Conseil municipal de Villiers-sous-Grez,

Vu la lettre de Monsieur le Préfet en date du 22 Septembre 2016 qui demande aux différents acteurs de la réorganisation territoriale qui prendra effet au 1er janvier 2017 de donner leur préférence entre deux options de découpage fixant les futures limites de l'arrondissement de Fontainebleau et de l'arrondissement de Provins.

Vu que la première option place la communauté de commune des « Deux Fleuves » au sein de l'arrondissement de Fontainebleau.

Vu que la seconde option place la communauté de commune des « Deux Fleuves » au sein de l'arrondissement de Provins.

Délibère en faveur de la première option pour fortifier l'arrondissement de Fontainebleau qui a déjà été menacé. Cette délibération est votée à l'unanimité.

> Devis signalisation plan de circulation

2 devis sont proposés :

SOTRASIGN pour la somme de 12 333,00 € HT. DICOREP pour la somme de 10 692,20 € HT.

Monsieur le Maire présente et met en relief les différences entre les deux propositions avec l'approbation de Philippe Beaudoin, vice-président de la commission sécurité routière. Il en ressort que le devis présenté par la société DICOREP répond mieux au cahier des charges. Le Conseil municipal vote à l'unanimité le devis de la société DICOREP pour la somme de 10 692,20 € HT.

Décision modificative

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du reversement de TVA concernant les derniers travaux de branchement plomb.

Il convient d'effectuer des opérations d'ordre budgétaire concernant les articles suivants :

Proposition adoptée à l'unanimité.

3 – INFORMATIONS

> Le point sur les travaux effectués dans les écoles

École maternelle :

- Remplacement du double vitrage cassé de la verrière de la salle de motricité.
- Réparation du bloc porte d'entrée de l'école.
- Réparation et révision d'un bloc porte d'issue de secours.
- Remplacement du circulateur de la chaudière.
- Vidange totale de l'installation du chauffage avec nettoyage des radiateurs et pose d'un appareil pour éliminer les boues.
- Rajout de prises dans la tisanerie.
- Dans le local technique et pour partie dans la salle de motricité : dépose des plaintes, grattage des murs, application d'une couche d'impression, rebouchage des murs et plafonds, pose d'une toile de verre puis deux couches de peinture satinée et mate aux plafonds et pose des nouvelles plaintes. (Réparations du sinistre 2014, inondation)

École primaire :

- Pose d'un thermostat pour réguler la température des radiateurs de la garderie.
- Remplacement de deux hublots des ensembles d'éclairage plafonnier.

> Compte rendu de la réunion d'information du Clic soutien

Yves Lechevallier, Véronique Girard et Catherine Céraudo, se sont rendus, le mardi 4 octobre, à une réunion d'information organisée par le CLIC Soutien pour le compte du CCAS. Cette réunion avait pour objectif de présenter la loi "Adaptation de la société au vieillissement" (ASV), votée le 28/12/2015.

Cette loi donne la priorité au maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie et désigne le département comme institution en charge de la prévention de la perte d'autonomie. La loi ASV réforme l'APA. En effet, il n'y a plus de plafonnement de cette Allocation Personnalisée à l'Autonomie lié aux ressources des personnes mais une participation financière de ces dernières en fonction de leurs ressources et du plan d'aide. Cependant, plus le plan d'aide est important pour un maintien, dans de bonnes conditions, à domicile, moins la participation financière de la personne sera importante. Cette loi donne aussi une définition du "proche aidant", avec une reconnaissance de ce statut et sa prise en compte dans le nouveau dossier APA. De même, ce nouveau dossier comprend la demande de carte de stationnement qui ne nécessite plus ni certificat médical, ni dossier à remplir auprès de la MDPH puisque c'est l'équipe médicosociale qui sera en charge de l'évaluation de la pertinence de cette carte.

Cette réunion a aussi été l'occasion d'aborder les différentes aides dans le cadre de l'APA, en dehors du plan d'aide, mais aussi dans le cadre de l'aide sociale départementale pour l'hébergement pour personnes âgées mais aussi pour les personnes handicapées, de la prestation de compensation du handicap. Il a aussi été indiqué l'existence du site internet "viatrajectoire" qui permet de remplir un seul formulaire, en ligne, de demande d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) pour tous les établissement choisis. La fin de la réunion a été l'occasion de présenter les missions et actions du CLIC Soutien.

> Syndicat Des Énergies de Seines et Marnes (SDESM)

Concernant les démarches en rapport avec les compteurs communicants, Monsieur le Maire fait le point sur les démarches que la mairie a déjà effectuées.

- Délibération du conseil municipal du 10 décembre 2015, suspendant la pose des compteurs communicants et demandant aux opérateurs des certificats d'innocuité et des avenants aux contrats d'assurance.
- Communication en reco + AR de cette délibération aux opérateurs.
- Courriers réponses toujours en reco + AR à la réponse des opérateurs et en particulier ERDF devenu ENEDIS confirmant la suspension de la pose puisque les documents demandés n'ont pas été fournis.
- Rencontre avec ENEDIS à l'occasion d'une réunion organisée par le PNR.
- Dernière lettre au SDESM, il y a deux semaines, informant le syndicat de notre position et lui rappelant que la commune reste propriétaire du réseau, ce qu'il n'a

jamais contesté. Joints à ce courrier les refus parvenus en Mairie.

• Suite à ce courrier, le Maire a eu une conversation avec le SDESM à laquelle ce sont ajoutés d'autres compléments d'informations. Il nous fait le point :

La SAUR ne posera pas de compteurs communicants si l'administré s'y oppose.

GRDF suspend (suspendre n'est pas renoncer) la pose des compteurs des administrés qui auront fait connaître leur refus. Ils se verront facturer un relevé à pied. Nous n'avons toujours pas signé la convention d'occupation du sol pour la pose d'un relai.

ENEDIS ne forcera pas les propriétés privées pour changer les compteurs. Par contre si le local du compteur est à l'extérieur de la propriété le prestataire d'ENEDIS fera le remplacement en s'appuyant sur la directive européenne et le marché d'état qui fait, selon ENEDIS, force de loi. Pas d'information sur la possibilité de poser un filtre pour protéger ceux qui veulent être à l'abri du CPL.

Monsieur le Maire termine en signalant que notre position qui consiste à ne pas se laisser engluer dans des débats polémiques portant sur la technicité ou la santé, au profit d'une défense de la démocratie qui veut que chaque administré ait son mot à dire, cette position donc gagne du terrain et est reprise par de plus en plus de communes. Il n'est simplement pas démocratique qu'une société privée puisse imposer chez un particulier un appareil dont il ne veut pas.

> SMETOM (Syndicat intercommunal d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères)

Monsieur le Maire nous informe qu'à la suite des inondations du mois de juin 2016, le SMETOM est intervenu pour aider les communes sinistrées à évacuer les déchets. Juridiquement parlant le syndicat est sorti de son rôle car il est censé ne s'occuper que de l'enlèvement des ordures ménagères. Mr le Maire ajoute que de son point de vue le SMETOM a bien fait. A l'arrivée la note va s'élever à environ 700.000 euros. Le syndicat s'est donc fait ouvrir une ligne de trésorerie de 700.000 euros sur un an à un taux d'intérêt de 1%. Il a donc un an pour trouver cette somme.

- Il s'est adressé à l'état : une poignée de main.
- Il s'est adressé à la région : une poignée de main.
- Le département grâce à l'appui du conseiller départemental a donné 78 000€.

Pour le reste le SMETOM attend que les 9 communes déclarées victimes d'une catastrophe naturelle aient touché leur subvention pour leur demander de mettre

la main au porte-monnaie. Si les fonds sont insuffisants il faudra recourir à l'augmentation de la TEOM de 1 à 1,5%. On passerait donc de 16,30 à environ 18%.

4 – VIE DU VILLAGE

Chemin d'exploitation

Suite au bornage du dernier terrain en partie constructible de la rue Creuse, le chemin d'exploitation qui va de la rue Creuse à rejoindre le chemin de Fontainebleau va recouvrer sa largeur d'origine de quatre mètres, ce qui était la règle en 1956, année de l'établissement du nouveau cadastre, suite au remembrement. Le matériel agricole a évolué depuis cette date et l'usage porte cette largeur à six mètres. Constatant l'absence de réserve foncière au PLU qui aurait permis de prévoir les deux mètres manquants, il va être difficile de les récupérer et si c'est faisable, ce ne sera pas à court terme. Les agriculteurs qui viennent par La Chapelle pour se rendre côté Bourron ou Grez devront donc emprunter un peu plus haut la déviation par la rue Creuse. Le débouché

de la rue Creuse sur la déviation est dangereux pour un tracteur qui tracte une benne. En conséquence le Maire informe le conseil qu'il va faire faire des travaux à cet endroit pour le sécuriser.

RPI

La rentrée scolaire s'est bien passée. En raison de la mise en place du soutien scolaire, Mme Thibaut a demandé à Mme Hubert de décaler le jour de bibliothèque au mardi. Mme Thibaut remercie Mme Hubert d'avoir accepté ce changement de jour de la bibliothèque le mardi midi au lieu du jeudi pour les enfants de la cantine.

Monsieur le Maire propose de faire le tour des commissions. Les sujets nécessitant information ayant été traités auparavant personne ne prend la parole.

Aucune question diverse n'étant soulevée, le conseil est levé à 21 heures 50.

NB : Ce compte rendu est sous réserve de l'approbation du prochain Conseil Municipal qui se tiendra le 09/12.

Vie du village

VILLIERS DANS LE BON SENS

Depuis notre élection nous faisons face à de multiples attaques sous différentes formes (tract – Villiers dans quel sens – blog) et maintenant sous une forme associative, « Initiatives villageoises » qui vient de distribuer son premier tract.

Voici notre position : l'équipe municipale a été élue à une large majorité et, si elle n'est pas contre une opposition qui respecte les règles de la démocratie dans la considération des personnes qui représentent cette majorité, elle est contre la forme perverse que celle-ci prend depuis le début de son mandat.

La municipalité va continuer à travailler sereinement et œuvrer sur les objectifs qu'elle s'est fixée. En conséquence elle ne perdra ni temps, ni énergie, à répondre à toutes les actions destinées à créer de la polémique et semer la zizanie dans le Village.

ASSOCIATION

Naissance d'une nouvelle association Villaronne : Initiatives villageoises

L'association vous a fait connaître ses objectifs par un flyer.

Voici la composition du bureau :

Président : Thierry MASSON – Vice-Présidente : Martine DESRUES – Secrétaire : Luc AUDRAIN – Secrétaire adjointe : Françoise HUBERT – Trésorière : Michèle POLAK – Trésorier adjoint Dominique DETUNE.

LINKY APPROCHE: FAITES-VOUS VOTRE OPINION!

Les premiers compteurs communicants vont faire leur apparition début 2017. Si vous avez lu le compte rendu du Conseil du mois dernier (Octobre 2016) vous connaissez les démarches accomplies par la municipalité pour faire valoir le point de vue des administrés qui ne les souhaitent pas. Voici en rappel où nous en sommes avec les différents opérateurs. Nous reviendrons après, plus en détail, sur le cas des futurs compteurs électriques (Linky) qui soulève bien des questions.

Concernant l'eau, notre fermier actuel la SAUR s'est engagé oralement, pour le moment, à ne pas poser de compteurs communicants chez les administrés qui les refusent. Nous n'avons pas connaissance des dates de remplacement pour l'instant. A noter que ces compteurs ne communiquent que des données liées à la consommation.

Pour le Gaz (Gazpar), GRDF suspend le remplacement des compteurs chez les administrés qui auront exprimé leur refus. Suspendre n'est pas renoncer. Ces compteurs limitent aussi leurs données à la transmission des mesures de consommation. Notre commune n'a toujours pas signé la convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de « télérelève » en hauteur. A suivre donc, avec une adresse pour exprimer un refus :

GRDF – Territoire Seine et Marne, 3 Place Arthur Chaussy – BP 50 – 77002 MELUN CEDEX.

Pour l'électricité ENEDIS (ex ERDF) le problème est plus complexe. Suite aux informations que nous avons pu obtenir de plusieurs sources différentes deux cas de figure différents :

- Le compteur se trouve dans votre propriété. Le prestataire d'ENEDIS chargé de la pose, ne rentrera pas de force chez les administrés qui auront informé ENEDIS de leur refus. ENEDIS aurait une obligation de résultat de 80%. Si à terme les poses atteignent ce quota les choses en resteront, sans doute, là. Dans le cas contraire rien n'assure qu'ENEDIS ne forcera pas la porte plus tard.
- Le compteur est sur la voie publique. Dans ce cas le prestataire posera d'autorité le nouveau compteur en s'appuyant sur la directive européenne et sur le contrat d'état qui, selon ENEDIS, valent force de loi. C'est pourquoi la municipalité a rappelé dans ses correspondances qu'elle restait propriétaire du réseau et devait donc être tenue informée des modifications

apportées à celui-ci. Ces dernières devraient faire l'objet d'une autorisation.

Pour faire connaître votre refus, je vous rappelle la procédure à suivre décrite dans le Plume Tambour de Mai 2016 :

- Envoyez une lettre de refus en R-AR à : ENEDIS niveau national Tour ENEDIS 34 place des corolles 92079 Paris La Défense Cedex.
- Envoyez une lettre de refus en R-AR à : ENEDIS Île de France Agence accès au réseau de distribution
- Tour PB5 (scor) 92074 La Défense Cedex.
- Envoyez une lettre en Mairie avec le double d'une des lettres de refus adressées à ENEDIS.

Dans vos lettres de refus demandez aussi à être protégés du courant porteur en ligne (CPL) des installations voisines.

La Mairie fera suivre vos lettres en information au SDESM (Syndicat des Energies de Seine et Marne), auquel Villiers adhère et auquel nous avons transféré la gestion du réseau.

Ce qui interpelle, particulièrement dans la technique des compteurs Linky, c'est une possible atteinte à la santé des personnes dites « électro-sensibles », et des doutes sur la confidentialité des données.

Une possible atteinte à la santé des personnes électro-sensibles: Nous manquons de recul pour juger des conséquences de la présence de multiples émissions radio sur la santé publique. Les symptômes de l'électro-sensibilité sont reconnus et répertoriés par l'OMS, mais la cause n'est pas reconnue donc pas « identifiée ». Mon sentiment personnel est que, comme pour une allergie, nous avons tous un particularisme qui peut aller de l'indifférence au handicap lourd.

La confidentialité des données : Linky ne fait pas seulement de la transmission de données de consommation, il est le premier maillon d'un réseau intelligent. Pour cela il utilise, comme les autres, un système de télétransmission qui s'apparente aux réseaux des téléphones portables, mais en plus, il utilise la technique dite des Courants Porteurs en Ligne (CPL). En gros, votre réseau électrique est transformé en intranet, en réseau informatique. Linky devient capable de détecter l'utilisation des appareils électriques, voir permettre aux clients d'ENEDIS de bénéficier de services optionnels de domotiques lui permettant à partir d'une application sur son Smartphone ou IPhone, de piloter son chauffage, la mise en route de la plaque de cuisson et d'une manière générale télécommander tout appareil électrique. On se rapproche de « Big Brother » et la tentation peut être grande de monnayer les données

recueillies. Ne parlons pas non plus de ce que des gens mal intentionnés pourraient faire en piratant ces réseaux. Cela dit nous vivons tous les jours avec ces risques! A chacun de fixer les limites de sa tolérance et de sa prise de risque.

Le combat de la municipalité n'est pas partisan et le but poursuivi est que vous vous fassiez votre propre opinion. Par contre, elle se bat pour que ceux, qui aujourd'hui ne veulent pas chez eux d'un appareil imposé, puissent le refuser. Demain on pourrait nous imposer autre chose et certains qui sont « pour » aujourd'hui seraient peut être « contre » demain et inversement. Il s'agit donc de défendre la démocratie pour tous.

Je vous invite donc à taper sur votre moteur de recherche favori « LINKY ». N'hésitez pas à descendre dans la page car bien souvent les premières requêtes vous mettent en liaison avec les partisans de Linky qui ont plus de moyens. L'intérêt est d'écouter les deux sons de cloches. Voilà, informez-vous et décidez en toute connaissance de cause. Bonne recherche.

Yves Lechevallier

ESSAYEZ UNE AMPOULE À LED!

Notre PNR du Gâtinais Français est le seul Parc francilien à être lauréat de l'appel à projets Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). A ce titre il a pu obtenir gratuitement un stock d'ampoules à LED pour permettre aux personnes hésitantes de faire un essai. En effet ce type d'ampoule coûte au départ plus cher qu'une ampoule dite « économique ». Un investissement qui demande réflexion. Cette proposition va vous aider.

Nous avons en Mairie, pour l'instant, une vingtaine d'ampoules à vous donner en échange d'ampoules usagées. Le PNR se chargera du recyclage des vieilles ampoules. Nous en donnerons une pour chaque

demande en échange d'une ampoule usagée. Si la demande est supérieure à l'offre, nous ouvrirons une liste et contacterons le PNR pour savoir s'il peut nous allouer un complément. Ces ampoules ont la forme d'une ampoule classique à incandescence munie d'un culot pour douille à vis. Elles diffusent une quantité de lumière équivalente à une ampoule de 60 watts ; par contre elle n'en consomme que 8. Autres avantages, un allumage instantané et une durée de vie supérieure même aux ampoules dites économiques. Avec cet échange vous pourrez juger de la qualité de la lumière délivrée par cette nouvelle technologie. Enfin avec cette ampoule vous recevrez une plaquette qui vous en détaillera encore mieux les avantages.

La Municipalité

MÉDAILLES D'OR!

Sandra OLIVIER, notre championne locale de course d'orientation, a retrouvé cet été le chemin des podiums. En effet, cela fait 3 ans qu'elle a contracté la maladie de Lyme et en conséquence ses performances n'étaient plus trop au rendez-vous.

Fin août, Sandra a remporté deux titres de championne de France en Bretagne et est arrivée 3ème d'une compétition internationale en Slovénie.

Bravo à elle pour sa détermination courageuse avec tous nos souhaits d'une guérison définitive!





TENNIS CLUB de VILLIERS SOUS GREZ

Ouvre cette année une cession de formation pour les jeunes enfants (garçons et filles) débutants de 6 à 9 ans. Les cours sont le jeudi soir de 18 heures à 19 heures et ont lieu au gymnase de La Chapelle La Reine.

Pour toutes informations contactez : Pierre Champion

Tel: 09 98 80 86 07,

Courriel: champion.pedro@free.fr

BRADERIE DU LIVRE.

Chaque année, le club des Sages organise à Ury une braderie du livre afin de récolter des fonds au profit du Téléthon.

Les livres pour les enfants sont particulièrement appréciés.

Si vous souhaitez réaliser un don pour soutenir cette action, contactez

le président, M. Jean-Louis Moine, 11 rue de la Garenne, 01 64 24 22 27.

LES VILLAGES D'ART

Villiers-sous-Grez

Une vieille histoire de braconnage

Après avoir traversé les bois derrière la gare de Bourron, lorsqu'on atteint la plaine, Villiers-sous-Grez apparaît d'une manière charmante à l'horizon. Sur l'écran sombre des coteaux voisins, le village allonge une jolie silhouette de maisons blanches et de toits de tuiles, dominée par le clocher. Du haut des collines qui l'entourent, l'aspect, non moins attrayant, devient plus pittoresque. Je connais plusieurs peintres qui vont souvent planter leur chevalet autour de Villiers.

Entre Recloses juché sur son coteau et Grez, les pieds dans la rivière, c'est le vrai village de plaine.

Il en possède l'humeur calme, le jugement clair, la volonté persévérante. A parcourir ses rues, on y reconnaît l'activité sans tapage de gens laborieux, honnêtes et prudents. Chacun y travaille pour soi, chez soi. Derrière les hautes portes, pas une cour commune. Tous sont propriétaires de leur maison ; et je vous prie de croire que, sous ces dehors très simples, il y a des gens cossus à Villiers.

Mais les caractères y sont bien équilibrés.

On y juge la parade inutile et on estime avec raison que "mieux vaut être que paraître"

Combien de villages devraient prendre exemple sur Villiers.

Grâce à l'obligeance de M. Dalmas, le zélé maire de la commune, je tiens ici, sous la main, un curieux petit manuscrit qui me prouve que la bonne réputation des gens de Villiers n'est pas récente.

Dès 1788, voici comment on en pouvait parler : "Cette paroisse dont M. le Prince de Talmont est seigneur, est située au milieu des bois, sur la limite de la forêt et dans

la capitainerie de Fontainebleau. Elle occupe une petite vallée sablonneuse, mais admirablement bien cultivée. Ses habitants, vigilants et laborieux, ne négligent aucun genre de travail ni d'industrie. Ils n'ont pas le temps d'être braconnier de profession; les femmes y travaillent comme les hommes; toutes les saisons on les trouve également occupées. Avec cela ils paient bien l'impôt."

Cela n'empêche pas que le petit mémoire en question raconte une histoire qui prouve que les habitants de Villiers étaient, en 1788, des gens audacieux. Ne s'avisèrent-ils pas de "rosser" et de désarmer neuf gardes de la capitainerie de Fontainebleau qui voulaient arrêter l'un d'entre eux!

Le "Mémoire" s'adresse à l'assemblée Nationale, et il débute en ces termes solennels :

"Mémoire pour deux habitants de la paroisse de Villiers-sous-Grez, près de Fontainebleau, détenus à la prison de Melun" (le manuscrit que j'ai entre les mains est une copie faite d'après l'original par M. Charlea Léon, maréchal, et datée de juillet 1893)

"Conduite odieuse des gardes de capitainerie. -Depuis longtemps les habitants des paroisses dépendantes ou voisines des capitaineries, gémissent sous le joug et l'oppression. Elles gémissent en silence, ou si quelques plaintes ont été échappées (sic), elles ont été étouffées en naissant par la crainte et par l'autorité."

On voit que nous sommes à la fin du XVIIIe siècle.

Voici qui porte encore mieux sa date. Je lis plus loin :

"Les abus des capitaineries n'ont point été oubliés dans les cahiers des baillages, ils sont remplis de faits qui paraîtraient incroyables s'ils n'étaient pas appuyés de preuves authentiques ; ceux qui ont vu par eux-mêmes, peuvent attester que les plaintes, loin d'être exagérées, sont encore au-dessous de la réalité ; ce mémoire peut servir de

supplément aux cahiers."

Arrivons au fait:

"Un particulier de Villiers-sous-Grez ayant défriché un terrain d'environ trois ou quatre arpents au milieu des bois et l'ayant ensemencé en blé, obtint de la capitainerie de Fontainebleau la permission d'avoir un chien pour garder sa récolte et la défendre du ravage des bêtes fauves. Il y bâtit une petite loge pour s'y mettre à l'abri.... Le dimanche 14 mai dernier, ce particulier, qui se nomme Etienne Plé, dit Châtelain, se rendit après les vêpres à sa petite possession... Il aperçut une biche au milieu de sa moisson; il court aussitôt avec le chien, fait sortir la biche et la poursuit dans les bois ... En retournant à son champ, il trouve deux lapins morts, l'un était déjà corrompu et mangé par les vers; il met dans sa poche celui qui n'était point gâté...

A cet instant paraissent neuf gardes de la capitainerie qui se saisirent de Châtelain et trouvèrent le lapin qu'il avait mis dans sa poche...Ils le maltraitèrent d'abord de paroles seulement et voulurent le forcer à retourner sur ses pas ; il voulut s'expliquer, leur raconter ce qu'il venait de faire ; qu'ils n'avaient qu'a lui donner assignation, qu'il se défendrait devant les juges, mais qu'il ne voulait point aller où on voulait le mener.

Là-dessus, les gardes qui, dit-on, étaient ivres... le maltraite à coups de pieds, à coups de poing, à coups de bourrades de fusils. L'un d'eux lui donne un coup à travers les jambes et le renverse par terre.

Cette scène fit beaucoup de bruit. Quelques habitants qui étaient sur une montagne voisine (sans doute le rocher St Etienne), aperçurent Châtelain aux prises avec neuf hommes armés...L'un d'eux courut au lieu où la jeunesse de Villiers s'amusait à danser dans les bois... La danse et les jeux cessèrent, toute l'assemblée hommes, femmes, filles et enfants, jeunes et vieux, se portèrent au lieu de la scène. Lorsqu'ils arrivent, les gardes avaient lâché prise; Châtelain s'était déjà retiré.

Les gardes au lieu de se retirer...se placent tous les neuf à dix pas les uns des autres, tenant en joue avec leurs fusils tous ces bonnes gens qui venaient à eux sans armes. Ils leur crient : " je te brûle! je te brûle!" Vainement on leur dit de se retirer, qu'on ne veut pas leur faire de mal, mais qu'on veut seulement savoir ce qu'ils ont fait de Châtelain. A toutes ces observations, ils ne répondent que par le même cri de guerre : je te brûle!

Un des habitants indigné répond qu'ils étaient dans un chemin public, qu'on avait pas le droit de leur en fermer le passage et qu'il fallait absolument savoir ce qu'était devenu Châtelain. Au même instant il osa franchir la ligne des gardes et fut bientôt atteint d'un coup de fusil que lâcha le nommé Mulot. Ce coup de fusil fut le signal

du combat. La jeunesse...marche contre eux, les désarme, décharge les fusils et les pistolets en l'air. Il paraît que dans la chaleur de la rixe, les gardes ont été battus. Tels sont les faits qui ont été recueillis."

Je n'insiste pas sur la manière dont l'auteur du manuscrit dit : "Il paraît que les gardes ont été battus."

Tout porte à croire néanmoins que les gardes avaient tort. Il paraît qu'ils étaient "descendus tous les neuf chez une femme de Busseau, petit hameau de Villiers, qu'ils s'étaient fait donner du vin, qu'ils en avaient bu quinze bouteilles, sans ce qu'ils en avaient bu ailleurs".

Néanmoins ils firent un rapport tout en leur faveur et, quelques jours après, des gens armés venaient enlever pendant la nuit et conduire en prison deux habitants de Villiers. On les mena d'abord à Fontainebleau puis à Melun.

L'auteur du *Mémoire* se plaint. L'affaire traîne. Par crainte de la voir passer en justice, on l'a remise à une commission particulière et, en réalité, au lieutenant de la maréchaussée de Melun. L'inquiétude augmente à Villiers. Plusieurs jeunes gens quoique innocents, ont abandonné leur foyer et se cachent.

Je ferai grâce au lecteur des "Réflexions" qui suivent. Les faits seuls conservent quelqu'intérêt.

Comment cela se termina-t-il ? Je l'ignore. L'affaire fit grand bruit. On en parle encore à Villiers. Suivant une tradition locale, Châtelain occupa assez l'attention pour qu'un tableau l'ait représenté, son lapin à la main. Ce tableau serait même à Versailles....

A Versailles! Chez le Roi! Cela me paraît valoir la peine d'être vérifié. Je m'adressai à M. de Nolhac, l'érudit conservateur du château de Versailles. Je lui dis que s'il avait, parmi ses peintures, un homme inconnu, tenant un lapin, je pouvais le renseigner sur ce personnage.

La réponse ne tarda pas. M. de Nolhac ne connaissait, à Versailles, rien de ce genre.... Le bruit de l'aventure de Châtelain n'est pas allé si loin Je suis sûr qu'à Villiers on s'en consolera très vite.

Article de CH Moreau-Vauthier paru dans "l'Abeille de Fontainebleau" le 8 octobre 1909, proposé par René Fleureau, et recopié à l'identique.

Nouveau à Villiers

LA YERANDA BIEUE, la maison d'hôte de votre chat...

...vient d'ouvrir au 7 rue de NEMOURS à Villiers



Après un diplôme de pharmacien et un doctorat de biologie, Caroline Paris travaille 10 ans dans l'industrie pharmaceutique en proche banlieue parisienne. Mais ne dit-on pas que les chats ont plusieurs vies ? En 2015, Caroline devient Villaronne et commence une nouvelle vie. Elle obtient le Certificat de Capacité pour Animaux Domestiques délivré par le Livre Officiel des Origines Félines, une formation agréée par le ministère. Après quelques mois d'aménagement La VERANDA BLEUE vient d'ouvrir ses portes.

Elle offre 4 belles chambres individuelles, spacieuses et de couleur bleue évidemment, pour accueillir vos félins préférés pendant vos absences, ou ceux de vos amis et connaissances. Chaque chambre dispose d'une fenêtre et est équipée d'un arbre à chat (de fabrication maison), d'un griffoir et de petits coins douillets pour que votre petit chéri puisse se prélasser en toute quiétude. Les caresses et les câlins sont prodigués sans limitation et sans supplément de prix.





Contact et renseignements :

La VERANDA BLEUE, 7 rue de Nemours 77760 VILLIERS-SOUS-GREZ

SIREN: 818 830 184

Caroline PARIS

Portable: 06.32.50.15.84

E-mail: laverandableue@orange.fr



Pour tous renseignements, contactez: Miguel Garcia 12 rue de l'Eglise 77760 Villiers sous Grez brasseriedevilliers@gmail.com 06.51.35.56.45

C'EST OFFICIEL!

La Brasserie artisanale de Villiers sous Grez a ouvert ses portes.

« La BAV » (pour les intimes) vous propose une gamme de bières artisanales brassées au cœur du village.

Suivez l'actualité de La BAV sur Facebook

« @brasseriedevilliers » et sur le net « la-bav.com ».





Installé à Villiers-sous-Grez avec sa petite famille depuis environ 18 mois, Cédric Marmion a créé son entreprise de prestations de services dans l'entretien de jardins et propose aux particuliers : tontes, tailles, arrosages, nettoyages, plantations, et réalisations de potagers ou d'espaces aménagés ainsi que des services, en intérieur, de décorations ou d'aménagements.

Contact: 06 62 78 53 12 ou ced.marmion@gmail.com

Demain

VILLIERS sous GREZ

Foyer Jean-Louis Garban

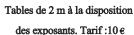
DIMANCHE 6 novembre de 10 h à 18 h

FOIRE AUX LIVRES, VIEUX PAPIERS et COLLECTIONS



ENTRÉE LIBRE

Sur place: buvette, et petite restauration







Organisé par le Coq Chantant Renseignements : 06 07 54 47 22

- Roucoule 14-18 » c'est durant la guerre de 14-18, l'histoire d'une famille paysanne vivant dans une ferme de Haute-Loire appelée Roucoule. Avec 9 enfants, un mastodoote, un chien qui parle et des fantômes.
 Roucoule 14-18 » c'est l'évocation intemporelle des hommes partis au
- Roucoule 14-18 » c'est l'évocation intemporelle des hommes partis au front et des femmes restées sur les terres avec enfants, bétails et terres dont il faux s'occuper.
- Il taut s'occuper.

 « Roucoule 14-18 » c'est une tragi-comédie avec des échanges entre le présent et le passé, entre les étres grâce à la parole, les courriers, la poésie, le théâtre, les chansons, entre la Grande Histoire et les plus petites. C'est l'évocation d'un patrimoine commun avec un souci mémoriel. Il y est sussi question de rivalités, de disputes familiales, de complots, de la bétise de la guerre, des souffrances qu'elle engendre, de la perte, de découvertes, de chamanisme, de l'art et enfin de l'amour.

Le vendredi 11 novembre 2016 à 20h45.



à VILLIERS-SOUS-GREZ au Foyer Rural Jean-Louis Garban



Prix des places: 10€ et 8€ - réservations: 01 64 24 26 97

Flyer & affliche : LARE LUCIE

Verdred HS Novembre Verdred HS Novembre SOIREE BE ALJOLAIS Ambignee bistrot animize par Exploids Is groupe de Jazz Nouveau BOOGALOO MENI Foyer J.L. Garban A partir de 20h Soirée organisée par Le Coq Chantant Réservations : Richard 06 25 63 22 05

Sylvie 06 19 40 22 07

NOEL DES ENFANTS

Dimanche 11 Décembre à 14 h 30

Foyer J.L.Garban de Villiers sous Grez

« MAGIMUZIK » présente :

« Il n'y a pas que le Père Noël qui existe »



Un spectacle de magie drôle et interactif qui mêle la musique, la chanson et la ventriloquie.

Ce spectacle ouvert à tous sera suivi d'un goûter en attendant le Père Noël

Manifestation organisée par la Municipalité

MARCHÉ DE NOËL

Les samedi 26 et dimanche 27 novembre 2016 de 10h à 18h30.

L'Amicale villaronne organisera son marché de Noël. Vous y trouverez du champagne, du vin d'Alsace, du foie gras, du miel et ses dérivées gourmandes, des confitures originales faites « maison », des poteries, des bijoux, des chocolats et bien d'autres choses encore.

Dans les après-midi du samedi et dimanche vin chaud et châtaignes grillées seront offerts aux visiteurs. Venez nombreux respirer cet avant goût du parfum de Noël!



LE REPAS DES AÎNES 2016

Le repas des Aînés aura lieu, cette année, le dimanche 4 décembre, à partir de 12 h au foyer rural Jean-Louis Garban. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 4 novembre à la Mairie.

Pour rappel, ce repas est gratuit pour les personnes en résidence principale à Villiers sous Grez et âgées de 65 ans et plus. Pour toute autre personne, il sera au prix de 31 euros.

Il est pris en charge financièrement par le CCAS pour tous les villarons de 65 ans et plus. La Commune prendra en charge le champagne et la musique.

Le traiteur retenu cette année est « A l'heure des Mets » de Montigny sur Loing.

Le menu:

- Apéritif : Cocktail à l'heure des mets (crémant framboise triple sec rosé), 1 vérine 1 mini bagel 1 macaron au foie gras 2 canapés. Jus de fruits, coca, eau pétillante pour ceux qui ne souhaitent pas d'alcool.
- Entrée : Foie gras au whisky et sa garniture
 - Trou normand
- Plat : Filet de canette et Millefeuille de pomme de terre/champignon et roulé de courgettes
- Fromages : Assiette de 2 fromages (Brie de Meaux et chèvre cendré) et salade mêlée
 - Dessert
 - Café

Le tout accompagné d'eau plate ou gazeuse, Bordeaux AOC et Chardonnay blanc.

Le repas sera animé par Claude et Mélanie LESMIER.

Véronique GIRARD

RÉVEILLON DE LA ST SYLVESTRE

Pour terminer l'année l'association Evènements Nocturnes vous propose un nouveau grand délire «FLY ME TO THE MOON».

Après la nuit préhistorique de 2014-2015 qui a été un grand succès, nous vous proposons pour ce réveillon de la St Sylvestre de partir vers l'espace.

Il s'agit d'une soirée réveillon de la St Sylvestre costumée sur le thème du voyage dans l'espace.

Le Foyer rural de Villers va se transformer en une navette spatiale. Embarquez à bord avec au programme : un cocktail de bienvenue accompagné de sa farandole de bouchées salées, puis un magnifique buffet traiteur froid, une sélection de fromage affinés et un assortiment de petits fours sucrés en dessert. Boissons et vins à volonté.

Nous profiterons des douze coups de minuit pour partager une coupe de champagne et décoller vers la soirée dansante. Notre équipe de DJ nous feront danser sur tous styles de musique jusqu'au bout de la nuit. Nous vous réservons aussi quelques surprises pour pimenter la soirée et la nuit.

Préparez votre plus beau costume spatial et venez passer une soirée hors normes.

Informations et réservations :

Les entrées se feront uniquement sur pré-réservation, les réservations sont ouvertes du 15 Novembre au 15 décembre, dans la limite des places disponibles.

Prix Adulte: 50€

Prix Enfant (6 – 12 ans) : 15 €

Pour les plus petits l'entrée est gratuite.

Un service de garderie, avec salle de jeu dédiée, sera mis en place.

Vous pouvez nous contacter pour réserver : Coralie UNION 06 87 15 30 33, et directement par email : enocturnes@gmail.com



Hier

CONCERT PRELUDE

Le samedi 24 septembre, le « Chœur et Ensemble Instrumental Prélude Avon Fontainebleau » nous a proposé une belle soirée dans l'église de notre village.

Cette année, la chorale accompagnée de l'ensemble instrumental nous a interprété des œuvres de Camille St Saens avec le Requiem, l'Ave Verum et l'Ave Maria. Des œuvres peu connues et magnifiquement interprétées et mises en valeur par la direction de Carlos Fassino.

L'assistance a applaudi longuement cette belle interprétation.

Rendez-vous est pris pour septembre 2017 et d'ici là vous pouvez suivre les actualités du chœur sur son site internet : http://www.acjprelude.fr/



REPAS « MOULES-FRITES »

Dimanche 25 septembre, l'Amicale villaronne fêtait l'automne avec un repas « Moules-Frites » préparé par le couple Colas : Nati aux moules, Gérard aux frites.

Les 70 convives ont félicité les cuisiniers pour la qualité et l'abondance des plats servis par les bénévoles de l'Amicale. Soutenus par l'accordéon de Marcel, certains ont animé le repas par des chansons reprises en chœur par l'assistance tandis que d'autres se lançaient sur la piste de danse.

Françoise Hubert



LA CHORALE DE WATERLOO ENCHANTAIT VILLIERS-SOUS-GREZ

LE SAMEDI 8 OCTOBRE 2016

Point de sombres souvenirs napoléoniens, mais un heureux concours d'amicales circonstances a réuni les chorales A travers Chants et Florilège, cette dernière venant de la banlieue de Bruxelles. Avant de mêler ses voix, une partie des visiteurs était hébergée par les Villarons, l'autre se logeait au Novotel d'Ury. La tradition d'accueil de notre village était particulièrement confortée par la gentillesse de nos invités qui ne manquaient pas de rappeler leur attachement à la culture française, et leur plaisir de la partager avec nous.

Chacun s'est concentré sur son programme, Requiem de Michael HAYDN (A travers Chants)-Messe pastorale

de Franz BRIXI (Florilège) avant de reprendre ensemble des extraits du Gloria de VIVALDI et les mots de Luther mis en musique par MENDELSSOHN : Verleih uns frieden gnädiglich..., soit en français « donne-nous la paix dans ta clémence... ». Le concours de chanteurs professionnels pour les solos d'un parfait brillant contrastait la puissance ou le murmure des chœurs.

Les mots en musique distillent des sentiments joyeux ou mélancoliques que chacun de nous peut alors exprimer simplement. Depuis 30 ans, Laurence et Bernard Leroy animent la chorale de Villiers avec un talent qui attire des choristes des communes du pourtour de la Forêt. Si le cœur vous en dit, n'hésitez pas à rejoindre vos prochains compagnon(e)s de pupitre qui sauront vous accueillir bien amicalement.



Infos utiles

COURS DE THÉÂTRE AU VAUDOUÉ

Nouveau! Si vous souhaitez devenir l'acteur que vous êtes.

Les cours ont lieu dans la salle polyvalente du Vaudoué tous les jeudi soir, de 20h45 à 22h45 et démarrent le jeudi 29 septembre.

Vous êtes une douzaine de comédiens par cours pour un minimum de 33 cours répartis

sur 3 trimestres. Leur prix est de 100€ / trimestre, soit 300€ à l'année.

Vous avez un cours d'essai gratuit.

Cours Découverte Débutant ; 2h par semaine et une représentation en fin d'année.

Ces cours s'adressent aux personnes qui n'ont jamais fait de théâtre ou qui s'y remettent après de longues années

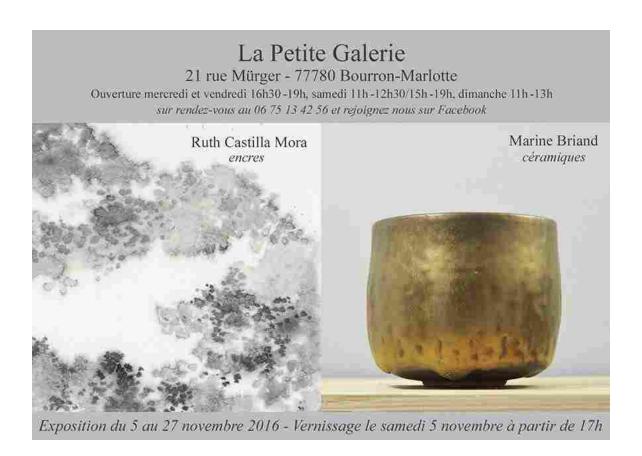
d'abstinence.

Il s'agit avant tout de vous mettre en confiance, de vous rassurer sur vous-même et vos possibilités toujours bien plus importantes que vous ne l'imaginez. Nous travaillons sur des textes et des exercices de groupes pour vous aider à apprivoiser le regard de l'autre. Nous vous amenons à faire du théâtre insensiblement, « l'air de rien ».

Vous pouvez aller faire un tour sur le site de ma compagnie à Paris pour vous donner une petite idée de mon travail et des spectacles déjà montés : www. theatre75.com

(Bien sûr les tarifs et les renseignements pratiques n'ont rien à voir)

Christophe Calmel: mailto:c.calmel@neuf.fr



LES SCÈNES RURALES

Toujours en mouvement, les Scènes Rurales offrent aux Seine-et-Marnais, cette année encore, de nouvelles aventures.

Des spectacles bien sûr, qui prendront les formes les plus diverses jusqu'à vous emmener sur un terrain de pétanque! Et pour en prolonger la saveur et vivre des expériences artistiques inédites, nombre d'ateliers et de rencontres.

En mouvement toujours, la danse tiendra naturellement une place particulière teintée d'acrobatie et d'humour avec un Poyo Rojo, mêlée au théâtre, avec Coûte que Coûte, à la musique et au hip hop de la Cie Wanted Posse, en mode conférence loufoque, avec Rites et Rites en duo, ou façon désopilante et performante avec One. Plus que jamais, toutes les générations, dès 7 ans, sont invitées à découvrir, s'émouvoir, sourire, partager, vibrer ensemble au cœur du spectacle vivant.

Avec cette nouvelle saison, le Département de Seineet-Marne et tous leurs partenaires, communautés de communes et communes, élus et bénévoles, vous invitent chaleureusement à participer à l'épopée artistique des Scènes Rurales!

> Jean-Jacques Barbaux Président du Département de Seine-et-Marne

Pour tout savoir sur les scènes et avoir le programme complet,

allez sur le site : http://www.scenes-rurales77.com/spectacles/brochure/

(Les scènes rurales seront à Villiers le vendredi 13 janvier avec "Si ça va bravo")

RAPPEL ATTENTION NOTIFICATION IMPORTANTE:

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit Le brûlage des déchets est réglementé par le code de l'environnement et le règlement sanitaire départemental (Article 84).

En effet, le brûlage à l'air libre, notamment de déchets verts, est une pratique qui ne correspond pas aux exigences liées à l'élimination des déchets, tel qu'il est défini par l'article L 541-2 du code de l'environnement. L'annexe II de l'article R 541-8 du code de l'environnement assimile aux déchets ménagers les déchets verts et la conséquence en est que le brûlage de ce type de déchets est interdit. La valorisation de ces déchets a été réaffirmée dans les engagements de Grenelle de L'environnement. Le compostage sur place ainsi que la collecte en déchèterie doivent être privilégiés.

Dans le cadre de ses pouvoirs de police (article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales) et sur la base du RSD, le maire est chargé de veiller au respect

de l'interdiction de brûler des déchets verts par des particuliers sur leur propriété.

Cette interdiction est également motivée par des considérations de sûreté, de sécurité et de salubrité publique, pour prévenir d'une part, les éventuels troubles de voisinage liés aux odeurs ou à la fumée, et d'autre part, les risques d'incendie si les feux ne sont pas maitrisés ou surveillés.

Monsieur le Maire rappelle aux habitants de la commune que le brûlage des déchets, y compris les déchets verts, est interdit et qu'il convient de privilégier une des déchèteries du secteur qui accepte ce type de déchets.

Pour Villiers, il s'agit de la déchèterie de La Chapelle la Reine rue du château d'eau, D 104.

Tel: 01 60 74 76 89

ainsi que la déchetterie de Nemours 9 rue des étangs 77140 Nemours

Tel: 01 64 28 16 44

PROPOSITION DE SERVICES

La société « DS Débarras » implantée à Fontainebleau et dans le Loiret, vous propose ses prestations de débarras de toutes habitations et locaux. Elle est ouverte 7 j / 7.

Pour plus amples informations vous pouvez contacter le : 07.85.41.76.21

Et/ou visiter son site internet : http://ds-debarras.lyl. website/



INFO ONF

Octobre 2016

En novembre, la saison de chasse débute en forêt de Fontainebleau

Chaque année, l'ONF organise la chasse en forêt domaniale de Fontainebleau. En l'absence de prédateurs naturels, elle limite les populations de chevreuils et sangliers pour préserver l'équilibre faune/flore. La saison 2016-2017 ouvre le 7 novembre.



UNE ACTIVITÉ LIMITÉE DANS LE TEMPS

A Fontainebleau, la chasse à tir se déroule les **lundis**, **jeudis et quelques vendredis de novembre à février**. Le massif forestier se répartit en 2 zones (cf.carte - verso) :

- partie périphérique (environ 12 500 ha) : louée à des associations de chasseurs sélectionnées pour leur professionnalisme et leur sérieux ;

- partie centrale (environ 9 500 ha): plus fréquentée et particulièrement complexe (axes routiers, bords de ville, aires d'accueil importantes), l'ONF encadre et organise directement les actions de chasse. Aucune action n'a lieu les mardis, mercredis ainsi que les week-ends et pendant les vacances scolaires dans la zone ONF.

Pendant cette période, promeneurs, randonneurs, chasseurs, cavaliers et cyclistes partagent le même espace. L'ONF invite donc chacun à être vigilant et attentif à la signalétique mise en place. Aussi, toutes les mesures de précaution seront prises pour garantir la sécurité de tous en forêt. Toutefois, il n'est pas recommandé de pénétrer les sous-bois, n'y d'emprunter les allées des zones chassées. La forêt n'est jamais totalement parcourue laissant plusieurs espaces disponibles où les activités de loisirs et de détente peuvent s'exercer librement.

CALENDRIER 2016-2017

Zone ONF (partie centrale de la forêt)

NOVEMBRE : lundi 7, 14, 21 et 28

jeudi 10 et 24 vendredi 4 et 18

venureur4 et 16

DÉCEMBRE: lundi 5 et 12

jeudi 8 et 15 vendredi 2 et 16

JANVIER : lundi 9, 16, 23 et 30

jeudi 5, 12 et 26 vendredi 6 et 20

FÉVRIER: lundi 20 et 27

jeudi 2 vendredi 3

Zone louée (partie périphérique)

NOVEMBRE : lundi 7, 14, 21 et 28

DÉCEMBRE : lundi 5, 12, 19 et 26

JANVIER : lundi 2, 9, 16, 23 et 30

FÉVRIER : lundi 6, 13, 20 et 27

UN OUTIL DE RÉGULATION NÉCESSAIRE ET CONTRÔLÉ

Les forêts domaniales abritent une grande faune riche et diversifiée. À Fontainebleau, on compte 3 types de grands animaux qui participent à la vie de l'écosystème : cerfs, sangliers et chevreuils.

Dans leurs premières années, les arbres sont fragiles. De faibles hauteurs, ils sont accessibles à la dent des cerfs et chevreuils. Herbivores, ils **se régalent des bourgeons et des feuilles de semis** (arbres de moins de deux mètres de hauteur). Le sanglier, en fouillant le sol à la recherche de nourriture (glands et larves), **déracine les plants et les semis.** Sans régulation, les populations décupleraient très rapidement ce qui deviendrait préjudiciable au renouvellement de la forêt. De plus, à proximité de zones urbaines, ces animaux, en trop grand nombre, peuvent provoquer d'importants dégâts : clôtures abîmées, jardins saccagés, déchets ménagers éparpillés au bonheur des petits rongeurs, voitures accidentées...

Faute de prédateurs naturels (loups), la chasse permet réguler le nombre d'animaux pour éviter la destruction des jeunes arbres et limiter les dégâts causés aux espaces verts puis aux cultures agricoles.

Le nombre d'animaux à prélever (grands cervidés et chevreuils) est défini à l'avance par les forestiers et un plan de chasse, validé par le Préfet.

Nos joies nos peines

Bienvenue à :

Adrien Thierry né le 08 septembre 2016, de Cédric Thierry et Ingrid Lucas. Félicitations aux parents

Mariage à Villiers:

Dominique Damascene - Galpin et Gertrude Oppeyenko, le 10 septembre.

C'est avec tristesse que nous annonçons le décès de : Monsieur Rolland Wouters, le 15 septembre, Monsieur Michel Fraix, le 04 octobre. Nos pensées vont à leurs familles et à leurs proches.

Si vous ne souhaitez pas que vos évènements familiaux soient publiés, merci de nous en informer.

Armistice du 11 novembre 1918 - Commémoration de la Victoire et de la Paix Le conseil municipal invite la population **vendredi 11 novembre 2016 à 11h** au monument aux morts pour la cérémonie suivie du dépôt de gerbes aux plaques commémoratives

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi de 13h 30 à 16h, le samedi matin de 10h à 12h.

Nos Conseillers Municipaux auront le plaisir de vous recevoir lors des permanences du samedi matin de 10h à 12h à la mairie.

NOVEMBRE

Samedi 05 : Philippe Beaudoin Samedi 12 : Gilles Cabardos Samedi 19 : Jérôme Champion Samedi 26 : Michel Corerot **DECEMBRE**

Samedi 03: Véronique Girard Samedi 10: Emmanuel Houdant Samedi 17: Ludovic Jeannotin Samedi 24/12: Gérard Moret Samedi 31/12: Joanny Poulain

Agenda

Réunion du conseil municipal:

08 / 11; 09 / 12 /2016

Vendredi 11 / 11 :

Cérémonie du 11 Novembre

Collecte sélective d'emballages et

papiers:

09 / 11 ; 23 / 11 /2016 07 / 12 ; 21 / 12 /2016

04 / 07 / 2017

Recréatif

Dimanche 06 / 11: Foire aux livres (Le Coq

chantant)

Vendredi 11 / 11 : Pièce de théâtre « Roucoule

14-18 » (Amicale Villaronne)

Vendredi 18 / 11 : Beaujolais nouveau (Le Coq

chantant)

Samedi 26 et Dimanche 27 /11 : Marché de

Noël (Amicale Villaronne)

Dimanche 04 / 12 : Le repas des aînés (CCAS

et la Municipalité)

Dimanche 11 / 12 : Noël des enfants (La

Municipalité)

Samedi 31 / 12 : Réveillon de la St Sylvestre

(Événements Nocturnes)

Dimanche 27 / 01 / 2017 : Vœux du Maire

Parution du prochain lume-tambour : début janvier 2017

Marché à Villiers-Sous-Grez

Parvis de l'église tous les jeudis à partir de 16h00

HORAIRES DE LA MAIRIE

lundi, mardi, jeudi de 13h30 à 17h00 samedi de 9h00 à 12h00 Téléphone: 01 64 24 21 03 villierssousgrez@wanadoo.fr

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

(allée Jean Tardieu)

- mercredi de 15h à 17h
- jeudi de 9 h à 10h et de 16h30 à 18h30
- samedi de 17 h à 19 h

vacances scolaires: mercredi

de 10h à 12h

bibliotheque-villiers-s-grez@

orange.fr

BUS POUR FONTAINEBLEAU

le **vendredi**

départ « centre » 9h10 « Croix-Lambert » 9h15 **retour** Villiers 12h15

Comité de rédaction : Yves Lechevallier, Régine Rey, Odile Lechevallier, David Viratel, Emmanuel Houdant, Nathalie Belzunce, Jean-Pierre Girard, Sylvie Lepage, Ludovic Jeannotin, Dominique Ceraudo Mise en page : David Viratel, Dominique Ceraudo

Tirage: mairie de Villiers-sous-Grez adresse: plumetambour@gmail.com